



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

OUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE SAISON 2020

N° 2020.252.AG

Le maire de la commune de REVEL,

Vu les articles L. 2212-2, L. 2213-23 et L. 2122-28 du Code général de collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° 2020.267.AG donnant délégation à monsieur Jérôme GARCIA dans les domaines du sport et des loisirs,

Considérant qu'il convient d'informer le public des dates et heures d'ouverture de la piscine municipale,

ARRÊTE

Article 1 - La piscine municipale sera ouverte au public :

- du samedi 20 juin au vendredi 3 juillet 2020 :
 - les mercredis de 12h00 à 18h00,
 - les samedis et dimanches de 12h00 à 18h00,
- du samedi 4 juillet au dimanche 30 août : tous les jours de 12h00 à 19h00,
- du lundi 31 août au dimanche 27 septembre 2020 inclus :
 - les mercredis de 12h00 à 18h00,
 - les samedis et dimanches de 12h00 à 18h00.

Article 2 - La piscine municipale sera ouverte aux établissements scolaires du mardi 1^{er} septembre au vendredi 25 septembre 2020 inclus :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Article 3 - Toute autre demande d'utilisation de la piscine municipale devra être adressée par courrier à la mairie de Revel, 20 rue Jean Moulin 31250 Revel ou par courriel (mairie@mairie-revel.fr).

Article 4 - Les conditions d'utilisation et d'accès à la piscine sont fixées dans le règlement approuvé par l'arrêté n° 2019.121.AG.

Article 5 - Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté.

Ampliation sera transmis à :

- monsieur le préfet de la Haute-Garonne au titre du contrôle de légalité,
- monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale,
- monsieur le directeur des services techniques de la ville,
- monsieur le régisseur de la piscine municipale.

Le maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Revel le 15 juin 2020

Pour le maire
L'adjoint délégué

Jérôme GARCIA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20200615-2020252AG-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Affichage : 16/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation